

cahiers juridiques franco- allemands

5

une publication du
Centre d'Etudes Juridiques
Françaises
- 1984 -

Universität des Saarlandes
D 6600 Saarbrücken



Les relations
commerciales
et industrielles
franco-allemandes

René Roudaut

Premier Secrétaire,
Ambassade de France
en
République fédérale
d'Allemagne

Conférence prononcée le 25 avril 1984 au Centre d'Etudes
Juridiques Françaises de l'Université de la Sarre, dans
le cadre du "Dialogue franco-allemand"

1984 © Centre d'Etudes Juridiques Françaises
Universität des Saarlandes

Nicht im Buchhandel erhältlich

Abgabe gegen eine Schutzgebühr
von 10,- DM

Umschlaggestaltung
Hans Husel
Saarbrücken

S O M M A I R E

PRELIMINAIRES

PREMIERE PARTIE : DES ECHANGES COMMERCIAUX EN DEVELOPPEMENT CONSTANT,
FAISANT APPARAITRE DES DESEQUILIBRES STRUCTURELS

- A. Le développement des échanges
- B. Les déséquilibres structurels

DEUXIEME PARTIE : DES RELATIONS INDUSTRIELLES ENCORE TIMIDES, APPELEES
A SE DEVELOPPER DANS LES ANNEES A VENIR

- A. Malgré des exemples très probants, la coopération industrielle franco-allemande demeure à l'heure actuelle insuffisante
- B. Perspectives nouvelles de la coopération industrielle entre la France et la République fédérale d'Allemagne

TROISIEME PARTIE : L'EUROPE, DIMENSION INDISPENSABLE POUR LES
ECONOMIES FRANÇAISE ET ALLEMANDE

CONCLUSION

* * *

L'approche commerciale des relations économiques franco-allemandes, pour révélatrice qu'elle soit du degré d'interdépendance des deux économies, ne fait apparaître qu'une image anatomique de ces relations : les échanges commerciaux sont en effet fortement influencés par les différentiels de conjoncture - niveau des prix, de l'inflation et des taux de croissance - et fluctuent parfois de manière importante.

Il convient de compléter l'anatomie des échanges commerciaux par une approche physiologique mettant l'accent sur les fonctions de ces relations économiques entre la France et la RFA. A cet égard l'étude des relations industrielles entre nos deux pays met particulièrement en relief les acquis, mais aussi les insuffisances de la complémentarité qui s'est développée au cours de ces trente dernières années.

Comme nos deux pays vivent dans un espace commercial ouvert, tant dans le cadre de la CEE que dans le cadre des règles du GATT, on ne saurait limiter l'approche de nos relations économiques à un plan strictement bilatéral. Bien au contraire, les défis économiques actuels - persistance d'un chômage élevé, redistribution économique à l'échelle mondiale et émergence de nouvelles technologies - donnent à l'Europe, ou lui redonnent dans la mesure où la CEE a jusqu'ici consacré plus des deux tiers de son budget à la Politique agricole commune, un rôle nouveau dans la restructuration de nos potentiels économiques.

C'est cette approche que l'on essaiera de mettre en valeur en montrant :

- que les échanges commerciaux franco-allemands sont en développement constant, mais font apparaître des déséquilibres structurels ;

- que notre coopération industrielle, encore timide, est appelée à se développer ;

- et, enfin, que l'interdépendance de nos deux économies ne portera tous ses fruits que dans le cadre d'une intégration européenne plus poussée.

*

*

*

I - DES ECHANGES COMMERCIAUX EN DEVELOPPEMENT CONSTANT, FAISANT APPARAITRE DES DESEQUILIBRES STRUCTURELS

A - LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES:

La France et la République fédérale d'Allemagne sont l'une pour l'autre le premier partenaire commercial :

- La République fédérale d'Allemagne est en effet le premier client de la France - avec plus de 15% des ventes françaises en 1983 -, mais aussi son premier fournisseur - avec 17% des achats français à l'étranger.

- La France, symétriquement, est le premier client de la République fédérale d'Allemagne dont elle absorbe 13% des exportations. Elle n'est cependant que son second fournisseur, peu après les Pays-Bas, avec 11,4% des importations allemandes.

L'importance de ces échanges apparaît de manière encore plus manifeste lorsque l'on envisage leur aspect sectoriel. Pour certains secteurs, et plus encore pour certaines firmes, le débouché constitué par le voisin d'outre-Rhin est parfois beaucoup plus important que les chiffres moyens que l'on vient de citer ne le laissent imaginer.

Ainsi, le tiers des ventes françaises de fruits et légumes à l'étranger est réalisé sur le marché allemand et plus de 40% de nos exportations de sucre lui sont destinées. Il s'agit certes de produits agricoles, mais des "dépendances" d'ordre comparable s'observent aussi dans certains secteurs industriels, au terme d'un processus de spécialisation qui, au fil des années, a modelé la structure productive de nos deux pays.

Un constat analogue peut être dressé pour la République fédérale d'Allemagne. Par exemple, le tiers de ses exportations de charbon est destiné au marché français, ou encore plus de 20% de ses ventes de matériel informatique et de matériel de bureau.

D'autre part, dans l'industrie automobile, les pièces détachées d'origine française représentent 25 à 30%, en valeur, du total des pièces détachées achetées à l'étranger par DAIMLER-BENZ ou par BMW, la France étant, dans ce domaine, le premier fournisseur étranger de l'industrie automobile allemande. Inversement, du côté français, pratiquement tous les systèmes à injection sont produits par la firme BOSCH.

On peut également citer l'exemple d'entreprises petites ou moyennes qui, mettant souvent en oeuvre des techniques originales, parviennent à devenir soit des partenaires privilégiés, c'est le cas des verreries des Trois Fontaines, entreprise française qui fournit 80% des portes vitrées des cuisinières SIEMENS, soit des fournisseurs très importants, telle l'entreprise MONTAMBERT qui détient 50% du marché allemand des brises-roches hydrauliques.

*

B - LES DESEQUILIBRES STRUCTURELS

Nos échanges avec la RFA se caractérisent depuis plus de 20 ans par un constant déficit commercial au détriment de la France :

Depuis le déficit inquiétant de 38 Mds FF en 1982 (taux de couverture de 71%), la situation s'est un peu améliorée en 1983 - 29 Mds FF (taux de couverture 80%) - et pour les trois premiers mois de 1984 la tendance au redressement semble se confirmer, même si le rétablissement de l'équilibre commercial n'est pas envisageable dès cette année.

- Au plan sectoriel, des déséquilibres structurels apparaissent également : notre seul poste excédentaire concerne les produits agro-alimentaires (12 Mds FF, soit environ 4 Mds DM, alors que le déficit global de la RFA dans ce domaine atteint 24 Mds DM).

Malgré une idée reçue, les échanges de produits agro-alimentaires ne représentent pas le poste essentiel de nos échanges, constitués pour plus des 3/4 par des produits industriels.

- Les causes de ce déséquilibre sont évidemment complexes, tenant à la conjonction des atouts allemands (position dominante dans les secteurs des biens d'équipement industriels et de la machine-outil, forte capacité commerciale des firmes allemandes) et de certaines faiblesses françaises.

Contrairement à une autre idée reçue, il ne semble pas qu'il y ait à long terme d'influence déterminante des parités monétaires, chaque réajustement étant utilisé par les exportateurs français pour reconstituer les marges bénéficiaires plutôt que pour faire baisser les prix. En revanche, les politiques macro-économiques mises en oeuvre dans l'un et l'autre pays ont un effet direct et très rapide sur le niveau des échanges commerciaux : ainsi la politique de relance suivie en France de la mi-81 à la mi-82 a eu pour effet de gonfler de manière extraordinaire nos importations en provenance de RFA, portant notre déficit commercial à 38 Mds FF en 1982. Toutefois, aucun des deux partenaires n'a intérêt à une détérioration trop brutale du solde bilatéral, comme ce fut le cas par exemple en 1982. Ce n'est, à l'évidence, pas l'intérêt du pays dont la balance commerciale se dégrade. Mais ce n'est pas non plus, sinon à très court terme, celui du partenaire commercial dont l'économie tourne au ralenti et qui bénéficie de la croissance de son voisin. Ce dernier sera en effet très rapidement conduit à adopter des mesures de politique économique visant à arrêter la dégradation de ses comptes extérieurs en modérant la progression de sa demande interne.

Sans justifier une convergence parfaite de nos politiques économiques, l'interdépendance actuelle de nos deux économies nous astreint à rechercher un minimum de coordination pour éviter que surviennent des phases d'important décalage conjoncturel préjudiciable, finalement, à tous.

* * *

II - DES RELATIONS INDUSTRIELLES ENCORE TIMIDES, APPELEES A SE DEVELOPPER DANS LES ANNEES A VENIR :

Outre les échanges commerciaux qui sont un simple enregistrement des flux entre nos deux pays, les relations industrielles, c'est à dire la coopération entre firmes françaises et allemandes, tant au niveau de la recherche-développement que de la production et de la commercialisation, représentent un aspect de nos relations économiques bilatérales qui va bien au-delà des simples relations commerciales.

Les motivations pour les entreprises des deux pays sont évidemment assez semblables : la mise en commun de potentiels de recherche permet une division du travail qui fait baisser le coût des projets réalisés en commun, permet également d'atteindre plus aisément la "masse critique" à partir de laquelle un projet peut être rentable et, enfin, augmente considérablement les capacités de commercialisation des firmes impliquées.

*

A - MALGRE DES EXEMPLES TRES PROBANTS, LA COOPERATION INDUSTRIELLE FRANCO-ALLEMANDE DEMEURE A L'HEURE ACTUELLE INSUFFISANTE

1. Environ 1.000 entreprises françaises sont installées ou représentées en RFA par des filiales de droit allemand, mais plus de la moitié de ces firmes exercent des activités purement commerciales. Restent donc environ 500 entreprises ayant une activité directe de production en RFA ; or, seules certaines d'entre elles sont engagées dans une véritable coopération industrielle avec des entreprises allemandes.

Cette coopération est d'abord le fait de nombreuses firmes, y compris de PME n'ayant que rarement le moyen de mener seules une politique européenne qui, soit directement, soit par leurs filiales, développent leurs échanges mutuels, pratiquent les livraisons croisées, font largement appel à la sous-traitance, cèdent ou acquièrent des brevets. L'industrie automobile est très représentative de cette politique. A titre d'exemples, RENAULT fait développer et produire des pièces chez KARMAN à OSNABRUCK et a signé en janvier 1983 un accord avec VW pour la construction commune de boîtes de vitesses automatiques ; le groupe PSA incorpore à ses voitures des boîtes fabriquées en Sarre par Z.F., et DAIMLER-BENZ fait travailler nombre de sous-traitants français.

Au delà de ce mouvement naturel et spontané, les deux Gouvernements ont lancé, par volonté politique certes, mais aussi pour compenser la taille insuffisante de chacune des économies par rapport à l'ambition des projets, un certain nombre de programmes industriels communs dans des domaines liés aux prérogatives de la puissance publique (armement, nucléaire, espace) ou nécessitant des investissements impossibles à rentabiliser dans le seul cadre national. Les exemples de ce type de coopération témoignent de l'étroite imbrication de nos économies dans certains secteurs :

a) l'armement a atteint des résultats remarquables au cours de ces dernières années : missiles Milan, Hot, Roland produits par Euromissile (associant Aérospatiale et MBB) ou avions Alpha-Jet et Transall, produits par Dassault, Turbomeca, Snecma/MTU et MBB.

b) le domaine aérospatial :

- satellites franco-allemands de télévision directe (association de Aérospatiale, Thomson-CSF et de MBB-AEG au sein de la Société Euro-Satellite, créée en 1980, qui d'ici le début de l'année prochaine construira les deux satellites TDF 1 et TVSAT qui seront mis sur orbite fin 85) ;

- satellite français Telecom 1, qui à la suite de l'accord de mars 81 sera également utilisé par la République fédérale d'Allemagne ;

- lanceur ARIANE, où la France (Aérospatiale, Matra, Air Liquide : 63% du financement) et la RFA (MBB, Dornier, MAN : 20% du financement) sont également associées ;

- les programmes AIRBUS (réunissant outre la France et la RFA, la Grande Bretagne et l'Espagne). La gamme actuelle des A 300 et A 310 va être élargie grâce à la décision prise le 12 mars dernier de procéder au lancement du moyen courrier A 320.

c) Le nucléaire :

Malgré une forte concurrence entre la France et la République fédérale (concurrence entre Framatome et KWU pour la construction de centrales nucléaires, concurrence également entre notre procédé d'enrichissement de l'uranium, Eurodif - diffusion gazeuse - et le procédé Urenco de centrifugation développé par la RFA, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas), certaines coopérations ont vu le jour : dans le secteur du retraitement, la RFA a par exemple acheté le procédé français de vitrification et, dans le domaine des surgé-

nérateurs, un accord de coopération auquel participent également la Grande-Bretagne, l'Italie et la Belgique, a été signé le 15 mars dernier.

On sait que Super Phénix avait fait en 1976 l'objet d'un accord prévoyant la participation de la RFA et de l'Italie.

2. La coopération industrielle franco-allemande malgré ces exemples très positifs demeure toutefois en deçà du niveau qu'elle pourrait atteindre si toutes les possibilités de part et d'autre étaient utilisées.

Or le niveau des investissements directs d'un pays dans l'autre demeure assez faible : sur un montant cumulé de 70 Mds DM d'investissements étrangers en RFA, le total des investissements français est d'environ 4 Mds DM, soit environ 6% du total, au 5ème rang derrière les Etats-Unis, la Suisse, les Pays Bas et la Grande Bretagne.

A l'inverse, la France constitue le 2ème pays d'accueil des investissements allemands cumulés depuis 1952 avec environ 10% du total des investissements étrangers en France, après les Etats-Unis.

Enfin, bon nombre de secteurs en particulier dans les technologies de pointe (techniques de l'information et des télécommunications, micro-informatique, bio-technologies et robotique) ne font pas - ou seulement de manière très marginale - l'objet d'une véritable coopération industrielle.

*

B - PERSPECTIVES NOUVELLES DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE
ENTRE LA FRANCE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Aux raisons traditionnelles plaidant en faveur de la coopération industrielle s'ajoutent désormais des nécessités nouvelles, telles la concurrence croissante des PNI ou de certains PVD et l'accélération du progrès technologique dans les secteurs porteurs où la France et la RFA, ainsi d'ailleurs que le reste de l'Europe, ont encore un retard non négligeable sur les Etats-Unis ou le Japon.

Les domaines où de nouvelles coopérations pourraient se développer sont assez simples à identifier :

- Electronique, micro-informatique, bureautique, télématique (Videotex, par exemple, afin d'établir une norme européenne commune et d'éviter les conséquences désastreuses qu'a entraîné la coexistence des normes PAL et SECAM dans le domaine de la Télévision).

Des sociétés françaises comme THOMSON - qui a racheté au cours de ces dernières années SABA, DUVAL, NORD-MENDE et, après l'échec des pourparlers avec GRUNDIG, TELEFUNKEN - sont bien placées pour participer à ces coopérations industrielles.

- Océanographie,
- Chimie fine et biotechnologies,
- Transport ferroviaire,
- Construction mécanique et robotique,
- Energie (gazéification du charbon, énergies renouvelables)
- voire des secteurs traditionnels comme le BTP ou les activités d'ensemblier, qui permettraient des "coopérations sur pays tiers".

Concrètement, un certain nombre de dossiers sont activement poussées par les deux Gouvernements, même si la phase finale de la décision n'apparaît pas encore :

Ainsi du projet de TGV PARIS/BRUXELLES/COLOGNE, de la définition de normes communes en matière de télévision par satellites, de l'utilisation commune de grands équipements scientifiques (projets d'anneau de collision de HERA, rayonnement synchrotron et soufflerie transsonique), et de projets communs en matière d'armement (sur la cinquantaine de projets en cours d'étude, citons l'hélicoptère anti-char, et l'avion de combat futur associant également la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne).

* * *

III - L'EUROPE, DIMENSION INDISPENSABLE POUR LES ECONOMIES FRANÇAISE ET ALLEMANDE

La plupart des exemples cités de coopération industrielle entre la France et la RFA font apparaître également des pays tiers : l'axe franco-allemand - l'expression n'a d'ailleurs de sens que dans le domaine politique - n'a pas en effet pour objet d'exclure le reste de l'Europe mais, au contraire, de participer à la constitution d'un pôle européen capable d'utiliser au mieux le potentiel propre de l'Europe et d'amener celle-ci à un niveau technologique et industriel comparable à celui des Etats-Unis ou du Japon.

De quelle Europe s'agit-il?

Europe des Dix, demain des douze? Europe plus large, incluant l'AELE?

Les réalisations concrètes de ces deux dernières décennies se sont développées dans les cadres les plus divers : à dix (Esprit), à quatre pour l'Airbus, à onze pour l'Agence Spatiale Européenne (CEE, sauf Grèce et Luxembourg, plus Espagne, Suisse et Suède), à douze (le projet JET sur la fusion thermo-nucléaire : CEE plus Suède et Suisse), à douze pour le CERN.

On le voit, l'Europe peut être "à géométrie variable" sans que cela signifie "une Europe à deux vitesses", concept qui semble effrayer certains de nos partenaires : l'important est que concrètement les pays intéressés à une coopération industrielle puissent le faire indépendamment de tout cadre de référence, si cela est nécessaire. D'ailleurs les industriels vont souvent plus vite que les Gouvernements comme le prouve la décision du 20 janvier dernier, par laquelle l'ensemble des industriels européens des télécommunications ont décidé de travailler ensemble à la définition de normes communes (téléphone, videotex, transmission informatique de données). Cet exemple mériterait d'être suivi dans d'autres secteurs industriels : le déclin relatif de certaines industries européennes est particulièrement grave, alors que les enjeux sont considérables ; l'Europe dispose cependant d'atouts exceptionnels qui peuvent être mis en valeur par une nouvelle politique industrielle européenne.

*

a - Le déclin relatif de l'Europe

Si l'on compare les trois ensembles économiques les plus puissants du monde - Etats-Unis, Japon, CEE - le diagnostic est alarmant et montre une Europe industrielle en recul :

- recul en termes de production :

de 1973 à 1981, la production industrielle s'est accrue de 26% au Japon, de 16% aux Etats-Unis et de 8% en Europe ;

- recul en termes d'emplois :

le chômage s'est énormément accru en Europe - plus de 12 M. de chômeurs début 1984 - alors qu'aux Etats-Unis il est en nette baisse depuis la reprise amorcée il y a un an et que le Japon conserve une situation proche du plein emploi ;

- recul en termes de parts de marché :

dans le total des exportations de produits manufacturés des pays de l'OCDE, la part de la CEE est passée de 56,7% en 1975 à 53,2% en 1982, celle des Etats-Unis se maintenant à 17,5% et celle du Japon passant de 12,8% à 16,1% ;

- recul en termes d'investissements et de rentabilité :

le profit moyen - critère bien plus pertinent au plan économique que celui du chiffre d'affaire qui est finalement assez "soviétique" - a représenté au sein de la CEE, 1,4% des ventes, contre 2,4% au Japon et 4,8% aux Etats-Unis en 1982.

Le constat dressé par le memorandum français sur les politiques nouvelles, présenté en septembre 1983 à la Commission de Bruxelles, est aussi inquiétant :

L'industrie européenne des technologies de l'information ne détient que 10% du marché mondial et 40% seulement de son propre marché. Huit sur dix des ordinateurs personnels vendus au sein de la Communauté sont importés des Etats-Unis et neuf sur dix des magnétoscopes viennent du Japon. Pour les robots, le taux de pénétration du marché européen atteint 55% (1982), tandis que les parcs respectifs sont les suivants : Japon 55%, Etats-Unis 25%, CEE 17%. Pour les composants électroniques, le taux de pénétration est encore supérieur :

60%. Aucune firme européenne ne produit les circuits les plus avancés.

*

b - Les enjeux sont évidemment considérables : enjeux économiques - emploi, niveau de vie - ; enjeux technologiques - pour la quasi-totalité des technologies qui dessineront le paysage de demain, les firmes européennes se trouvent largement distancées, à l'exception des télécommunications et de l'électronique professionnelle, par les entreprises américaines et japonaises - ; mais aussi enjeux politiques : quel sera le poids de l'Europe dans dix, vingt ou trente ans si le fossé technologique continue à s'accroître au profit des pays riverains du Pacifique ?

L'affaiblissement industriel de l'Europe est d'autant plus inquiétant que l'opinion publique y est encore peu sensible, mithridatisée en quelque sorte par l'euphorie des années de reconstruction et de croissance.

*

c - Cependant les atouts dont disposent les pays européens sont considérables :

- la taille de son marché : 270 Mhab en 1982, contre 227 aux Etats-Unis et 116 au Japon ;

- un niveau de revenu par tête d'habitant comparable à celui des Etats-Unis (10.000 \$ en 1982 pour la CEE contre 11.000 aux Etats-Unis et 9.000 au Japon) ;

- la main d'oeuvre industrielle la plus abondante (41 M. de salariés contre 30 aux Etats-Unis et moins de 20 au Japon) et bénéficiant d'une culture industrielle ancienne la rendant apte aux adaptations nécessaires ;

- enfin des dépenses de recherche d'un niveau égal à celui des Etats-Unis et deux et demie supérieur à celui du Japon.

Or ces atouts sont neutralisés par la balkanisation juridique et technologique actuelle de l'Europe : doubles, sinon triples, emplois en matière de recherche ; quadruples, sinon quintuples, emplois des efforts d'investissements ; concurrences ruineuses ; malthusianisme économique des Etats qui réservent leurs marchés publics aux entreprises nationales ; protectionisme technique, etc...

Alors que nos industriels dispersent encore trop souvent leur énergie, les accords de coopération industrielle entre firmes américaines et japonaises se développent rapidement (General Motors-Toyota et IBM-Fujitsu pour ne citer que deux exemples récents).

*

d - Les atouts européens, dont les atouts français et allemands ne sont qu'une composante, peuvent être mis en valeur par un développement de l'intégration européenne et par la constitution d'un espace européen de l'industrie et de la recherche, de nature à nous permettre de relever le défi de la troisième révolution industrielle.

C'est dans ce sens que vont les actions suggérées par le memorandum français :

- donner un nouvel élan à la coopération dans le domaine de la recherche, le budget communautaire de recherche ne représentant actuellement que 2,5% du budget de la Communauté, et multiplier les échanges de chercheurs ;

- définir des normes européennes ;

- ouvrir progressivement les marchés publics comme la France et la RFA ont décidé de le faire pour les équipements nationaux en téléphones ;

- mettre la politique commerciale commune - que les Art. 92 à 94 du Traité de Rome confient à la Commission - au service du développement industriel européen ;

- favoriser les alliances et coopérations entre firmes européennes, mais également avec leurs homologues américaines et japonaises, grâce à un environnement juridique et fiscal adapté (création d'un statut de groupement européen de coopération ou mieux encore d'un véritable statut commun de société européenne) ;

- élargir les modes d'intervention de la Communauté ;

- lancer des projets d'infrastructure européenne qui favorisent les échanges entre les entreprises et les solidarités de part (IGV européen, tunnel sous la Manche, liaisons intereuropéennes de fibres optiques, réseaux de banques de données, interconnexion des réseaux énergétiques, etc...)

Ces différentes propositions sont discutées actuellement dans les instances communautaires, mais la crise institutionnelle et financière particulièrement aiguë que la CEE traverse depuis quelques mois n'ont fait que retarder le moment de la décision. Il en résulte une considérable perte de synergie, des incohérences et des contradictions entre les politiques menées partout à l'échelon national.

L'Europe qui a été l'auteur exclusif de la première

révolution industrielle, l'auteur principal de la seconde, est-elle en train de manquer son entrée dans la 3ème révolution industrielle ?

* * *

CONCLUSION

Rien n'est sans doute irréversible, ni au plan économique ni au plan politique, comme le montre l'exemple de la France et de la République fédérale d'Allemagne, exemple sans doute unique dans l'histoire, de deux pays qui après s'être entre-déchirés au cours de conflits sanglants ayant embrasé le monde à deux reprises, ont réussi à mettre en oeuvre une coopération multiforme dont les échanges commerciaux ne sont qu'un des volets.

Nos relations commerciales et industrielles doivent être placées dans cette perspective politique. Comme Robert SCHUMAN et Jean MONNET l'avaient voulu en créant la CECA en 1951, il s'agit d'introduire l'intégration politique par le biais de l'intégration économique.

Ce but est à la mesure des défis communs auxquels la France, la RFA et l'Europe doivent répondre avant la fin de ce siècle : défis économique et technologique, certes, mais aussi et avant tout défis politiques et idéologiques des totalitarismes auxquels nous devons opposer une action commune. La France, la RFA et l'Europe connaissent trop le prix de la Paix et de la Liberté pour se permettre dans les décennies à venir de confondre l'accessoire et l'essentiel.

* * *

déjà parus / bereits erschienen :

- N° 1 Claude WITZ La coopération commerciale dans la convention ACP - CEE du 31 octobre 1979 de Lomé I à Lomé II
- N° 2 Daniëlle HUET-WEILLER Bilan de 10 ans d'application de la réforme de la filiation
- N° 3 Jean PRADEL Le médecin devant la loi pénale
- N° 4 Christian Autexier L'action extérieure des régions

à paraître prochainement / demnächst :

- N° 6 Heike JUNG Le système des sanctions dans le droit pénal des mineurs